



DEL2024_025

Portant sur l'élection des membres au Conseil d'Administration du CCAS

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Fabrice LEPINTE, Maire.

Date de convocation : 4 juin 2024

Date d'affichage : 4 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres votants : 6

Prénom/Nom/Fonction	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
Fabrice LEPINTE (<i>Maire</i>)	X			
Xavier ANQUETIN (<i>1^{er} adjoint</i>)	X			
François-Régis TARDY (<i>3^{ème} adjoint</i>)	X			
Gaël GUADEBOIS (<i>4^{ème} adjoint</i>)			X	
Patrick DUEDAL (<i>Conseiller</i>)	X			
Nina DHOOGÉ (<i>Conseiller</i>)			X	
Grégoire FLANDIN (<i>Conseiller</i>)	X			
Magali LEMAIRE (<i>Conseiller</i>)	X			
Philippe MANCINI-HEITZELER (<i>Conseiller</i>)		X		
Véronique LEITERER (<i>Conseiller</i>)			X	
Thierry GAUGUET (<i>Conseiller</i>)		X		

A été nommé(e) secrétaire de séance : François-Régis TARDY

EXPOSE :

Suite au décès de Madame Régine LECHIEN et en application des articles R123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le maire rappelle que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. De plus, il est important de noter que le maire est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Nous devons donc organiser une élection pour remplacer Madame Régine LECHIEN et compléter ainsi le conseil d'administration du CCAS. Monsieur le Maire invite les conseillers à se porter candidat pour cette élection, qui se déroulera selon les modalités réglementaires mentionnées.

La participation des élus et leur engagement sont essentiels pour assurer la continuité des actions sociales et des services offerts par le CCAS à nos concitoyens.



IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL LA DELIBERATION SUIVANTE :

Vu la délibération du conseil municipal DEL 2020_025 en date du 30 juin 2020 fixant à 8 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS et notamment composé de 4 membres élus par le conseil municipal,
Vu la délibération DEL2020_026 en date du 30 juin 2020 désignant les membres du CCAS,
Vu le décès de Madame Régine LECHIEN,
Considérant qu'il y a lieu de compléter le conseil d'administration
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
PROCEDE à l'élection d'un élu pour intégrer le Conseil d'Administration du CCAS
Magali LEMAIRE est désignée comme représentante au CCAS.

Vote POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait, conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Fabrice LEPINTE



Le secrétaire de séance
François-Régis TARDY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 17/06/2024

Publication ou notification du : 17/06/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication (article R. 421-5 du code de justice administrative).